

LOCVS, qu'on n'observe communément ainsi que dans les antiques cimetières chrétiens ; et, quant à l'interprétation qu'il ajoute, on pourrait la justifier par un passage de Cassiodore, qui donne lieu de penser que l'expression *chartarius* avait pris, dans les bas siècles, l'acception de *chartularius*, et de *chartophylax* (1). Quoiqu'il en soit, il ne saurait de là résulter aucun doute sur le sens de ce mot dans les deux inscriptions que je viens de citer, et qui sont d'une meilleure époque ; bien moins encore sur la profession indiquée dans notre inscription lyonnaise, où tout est bien clairement expliqué, et qui peut, au contraire, ce me semble, aider à l'interprétation des autres.

Le mot *chartarius* se rencontre plus fréquemment chez les écrivains de Rome, avec la signification adjectivale, comme dans ARTIS CHARTARIAE de notre monument. Ainsi, pour me borner à un seul exemple plus en rapport que tout autre avec mon sujet, Pline a désigné sous la dénomination d'*officinæ chartariæ* les ateliers des industriels de son temps qui se livraient à la fabrication des feuilles à écrire (2).

On sait assez qu'il n'était point question encore du papier de coton, ou de chiffes, inventions bien postérieures puisque l'une ne saurait remonter au-delà du neuvième siècle, l'autre au-delà du douzième (3). Les feuilles sur lesquelles on écrivait alors le plus communément étaient le *papyrus*, tissu fabriqué par la simple superposition en lignes transversales, et l'agglutination des couches minces qui sont à l'intérieur de l'écorce d'un arbuste appelé *πάπυρος* par les Grecs, par les Latins, *papyrus* et *papyrum*, et qu'on tirait principalement des marais formés par le Nil dans la Basse-Egypte (4). Ovide a donné à ce fleuve une épithète allusive à cette production (5) :

*Perque papyriferi septemflua flumina Nili.*

(1) *Var.*, VIII, 25.

(2) *Nat. hist.*, XVIII, 40 (20).

(3) De Vaines, *Diction. de diplomatique*, tom. II, pp. 170 et suiv.

(4) *Plin. Nat. hist.*, XIII, 44 (22).

(5) *Metam.*, XV, v. 753; cf. *Trist.*, III, 10, v. 27.